

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 127

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« directement »,

supprimer la fin de l'alinéa 57.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la communication d'information doit rester obligatoire, elle doit à tout le moins être simple.